

Interpellation 29.04.2019

Commune de Saint-Légier - La Clusaz

Maintien des activités hors les murs pour nos écoliers

Monsieur le syndic,
Madame la conseillère municipale,
Messieurs les conseillers municipaux,

Suite à la décision du Tribunal Fédéral de rendre gratuites toutes les prestations offertes dans le cadre scolaire, le Département de la Jeunesse, de la Formation et de la Culture a pris un certain nombre de mesures afin de respecter la jurisprudence fédérale. Néanmoins ces dispositions cantonales ne sont pas suffisantes et doivent être complétées par des soutiens de la part des communes.

Le budget 2019 de l'Etablissement scolaire Blonay – Saint-Légier contient déjà plusieurs rubriques en la matière :

- Courses d'école, activités sportives
- Sorties d'études
- Cours de ski aux Pléiades, classe 5 – 6 P
- Camps classes 8P
- Camps classes 9S
- Echanges linguistiques 10S
- Camps classes de 11S.

avec, pour chaque rubrique, une participation des parents.

Ces activités engagent également des frais de transports divers, qui risquent de ne plus pouvoir être portés à la charge des parents.

Ces activités sont non seulement fort appréciées par enfants et parents mais elles font partie intégrante de la formation

Nous souhaitons interpeller la municipalité pour lui demander

- si la contribution des communes est suffisante pour l'année en cours, vu la probable diminution de la participation des parents,
- s'il est prévu un effort supplémentaire des communes pour y remédier si nécessaire et, pour la suite, s'il est prévu une adaptation du budget.

Pour le groupe socialiste

Claude Schwab et consorts

Schwab

GA ANIOMNET

REGA de 7 v.

Rauv

Schwarz